

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 septembre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2020
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2020
  - 6.3 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 83 930,08 \$ taxes incluses, pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 10 au montant de 535 315,71 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard
- 6.5 Reprise d l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement prévu à l'article 12.3 des règlements numéro 18-28 (2019) et 18-28 (2020)

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'août 2020
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de juillet 2020
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 291, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce située au 960, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet de construction d'un triplex au 222-228, rue Baldwin
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 533, rue Main Ouest
- 7.7 Désignation du responsable de l'urbanisme à titre d'inspecteur agraire afin de tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 L.C.M
- 7.8 Mandat à EXP pour les services professionnels pour plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le prolongement de l'avenue des Érables pour un montant de 47 175 \$ plus les taxes applicables

### **8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

### **9. LOISIRS**

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la MRC de Coaticook ayant pour objet d'établir les modalités de partage d'une ressource en loisirs et autorisation de signature

### **10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Nomination de monsieur Guy Coulombe à titre de directeur des services extérieurs
- 11.2 Embauche temporaire de M. Daren Beloin à titre de mécanicien
- 11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2020-2021, soit celle

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

de la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée au montant de 82,99 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables

- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant de 596 400 \$ plus les taxes applicables
- 11.5 Entente entre la Ville de Coaticook et Messieurs Jean-Yves Côté et Claude Côté concernant des travaux en prévision du prolongement d'une rue et autorisation de signature
- 11.6 Réquisition numéro 2020-44 au montant de 12 206,85 \$ plus les taxes applicables, pour les matériaux pour la fourniture de MG-20 pour remplacer la rue Ernest-Lafaille
- 11.7 Réquisition numéro 2020-45 au montant de 21 792,02 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de surfacage à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin
- 11.8 Réquisition numéro 2020-46 au montant de 7 931,28 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage de la piste cyclable près de la rue McAuley
- 11.9 Réquisition numéro 2020-47 au montant de 1 609,92 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de diverses plantes vivaces pour l'arrangement ornemental autour du nouveau skate park
- 11.10 Réquisition numéro 2020-48 au montant de 6 149,50 \$ plus les taxes applicables pour les matériaux et la machinerie pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin
- 11.11 Réquisition numéro 2020-49 au montant de 13 198,55 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du pavage à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.12 Réquisition numéro 2020-50 au montant de 18 785,02 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de pavage autour des regards, puisards et vannes sur la rue Cutting
- 11.13 Réquisition numéro 2020-51 au montant de 12 939,48 \$ plus les taxes applicables, pour diverses réparations suite à des bris sur les rues Bolduc, des Marronniers, Child, Merrill et de Gaulle
- 11.14 Réquisition numéro 2020-52 au montant de 7 947 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection du puits de Barnston en lien avec la pénurie d'eau
- 11.15 Réquisition numéro 2020-53 au montant de 17 845 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation et le nettoyage d'une turbine à la centrale Belding
- 11.16 Réquisition numéro 2020-54 au montant de 19 635 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage de la patinoire du parc Elvyn-Baldwin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.17 Autorisation du dépassement budgétaire de 1 376,51 \$ plus les taxes applicables à Couillard Construction ltée en lien avec le resurfaçage du skatepark au parc Laurence

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Mandat au cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

- 14.2 Acte de correction - Achat du lot 3 310 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil » et dépôt du projet de règlement

- 15.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil »

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Appui du projet de restauration du marais de la Meder à la Fondation de la Faune du Québec

- 16.2 Acceptation de l'offre de service au montant de 3 500 \$ afin bâtir le projet de restauration du cours d'eau de la rue Thornton

- 16.3 Octroi d'une commandite de 1 000 \$ au CIARC pour l'aménagement d'un personnage de la Voie des Pionniers

- 16.4 Modification de l'annexe 2 de l'entente des cadres au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**20-09-35528**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 20-09-35528**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35529            2.        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU 10 AOÛT 2020**

**RÉSOLUTION 20-09-35529**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.        DÉLÉGATION**

- Mme Solange Jetté, chemin Riendeau concernant la circulation des véhicules lourds.

**4.        RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Aide financière gouvernementales pour des organismes de la région dont le parc de la Gorge pour le projet Acoatica;
- Retour Animalerie chez Chanel : Nous tentons de trouver une solution concernant la relocalisation;
- Demande du respect des règles sanitaires : important on sollicite votre collaboration pour éviter un nouveau confinement et la zone rouge.

**5.        RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6.        FINANCES**

**20-09-35530            6.1        AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA  
LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020**

**RÉSOLUTION 20-09-35530**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août au montant total de 1 702 742,86 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2020 comme suit :

- Fonds administration : 1 671 496,19 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 31 246,67 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2020

**20-09-35531**

**6.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 83 930,08 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR BARNSTON**

**RÉSOLUTION 20-09-35531**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston exécutés jusqu'au 21 août 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 83 930,08 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35532**

**6.4 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 10 AU MONTANT DE 535 315,71 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD**

**RÉSOLUTION 20-09-35532**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 10 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 30 juin 2020;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 10 au montant de 535 315,71 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au poste au règlement d'emprunt numéro 29-191-2 (2019).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35533**

6.5 REPRISE DE L'APPLICATION DES FRAIS D'ADMINISTRATION APPLICABLES À LA FACTURATION PAR HYDRO-COATICOOK EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT PRÉVU À L'ARTICLE 12.3 DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 18-28 (2019) ET 18-28 (2020)

**RÉSOLUTION 20-09-35533**

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2020 l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et que le 20 mars 2020 il a adopté le décret numéro 222-2020 afin de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de 10 jours;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désirait minimiser les impacts pour ses citoyens et a alors suspendu l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement prévu à l'article 12.3 des règlements numéro 18-28 (2019) et 18-28 (2020);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait également reporter les échéances de paiement des taxes municipales prévues à l'article 9 du règlement 25 (2020) ;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire est maintenant résorbée;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reprendre l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement prévu à l'article 12.3 du Règlement numéro 18-28 (2019) et 18-28 (2020);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de reprendre dès le 1er octobre 2020, l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement prévu à l'article 12.3 des règlements numéro 18-28 (2019) et 18-28 (2020).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2020**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'août 2020 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2020**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet 2020 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**20-09-35534 7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 291, RUE CHILD**

**RÉSOLUTION 20-09-35534**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 291, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 291, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35535 7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉE AU 960, RUE CHILD**

**RÉSOLUTION 20-09-35535**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 960, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 960, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2020.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35536**      7.5    AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX  
AU 222-228, RUE BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-09-35536**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'un triplex au 222-228, rue Baldwin;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone résidentielle RC-206;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un triplex au 222-228, rue Baldwin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2020 avec la modification suivante :

- Les portes françaises devront être remplacées par des portes françaises avec des caissons représentant 1/3 caisson et 2/3 fenêtre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35537**      7.6    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LE  
COMMERCE SITUÉ AU 533, RUE MAIN OUEST

**RÉSOLUTION 20-09-35537**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour le commerce situé au 533, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour le commerce situé au 533, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 août 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35538**      7.7    DÉSIGNATION DE RESPONSABLE DE L'URBANISME À TITRE  
D'INSPECTEUR AGRAIRE AFIN DE TENTER DE RÉGLER LES  
MÉSÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 L.C.M

**RÉSOLUTION 20-09-35538**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.;

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) recommande de fixer la rémunération selon un taux fixe afin de faciliter la gestion;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite désigner le responsable de l'urbanisme afin d'accomplir cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De fixer à 54 \$ de l'heure la rémunération de M. Jean Chartier et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.
- De confirmer que ladite rémunération est indexée annuellement de 2 %;
- Et d'abroger la résolution 06-04-28562 adoptée le 10 avril 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35539**

7.8 MANDAT À LES SERVICES EXP POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES POUR UN MONTANT DE 47 175 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 20-09-35539**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette de procéder au prolongement domiciliaire de l'avenue des Érables;

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit prévoir la confection des plans et devis afin de débiter ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services des Services EXP visant à réaliser le prolongement de l'avenue des Érables jusqu'à la rue Bachand, soit sur une longueur de 255 mètres pour un montant de 47 175 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU mandater Les Services EXP pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le prolongement de l'avenue des Érables pour un montant de 47 175 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 10 septembre 2020, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-140-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

**20-09-35540**

- 9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MRC DE COATICOOK AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-09-35540**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la MRC désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un partage d'une ressource humaine à cet effet ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale établissant les modalités de partage d'une ressource en loisirs entre la MRC et Ville et fixant les obligations des parties et n'en requièrent pas lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de signer une entente avec la MRC de Coaticook pour le partage ayant pour objet d'établir les modalités de partage d'une ressource en loisirs en raison de trois jours par semaine pour la durée d'une année, le tout selon l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Ville de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**20-09-35541**

- 11.1 NOMINATION DE MONSIEUR GUY COULOMBE À TITRE DE DIRECTEUR DES SERVICES EXTÉRIEURS

**RÉSOLUTION 20-09-35541**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des services extérieurs sera libéré par le départ à la retraite de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Guy Coulombe pour occuper le poste de directeur des services extérieurs;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer le poste de directeur des services extérieurs de la Ville de Coaticook à monsieur Guy Coulombe à compter du 19 octobre 2020, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres, et de fixer son salaire selon l'échelon 8 de la classe 4 et d'établir une période probatoire de six (6) mois à partir de son entrée en fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35542**

11.2 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. DAREN BELOIN À TITRE DE MÉCANICIEN

**RÉSOLUTION 20-09-35542**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir le poste de mécanicien qui est présentement vacant dû à un congé de maladie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs d'embaucher monsieur Daren Beloin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer le poste temporaire de mécanicien à monsieur Daren Beloin, à compter du 21 septembre 2020, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 2 de la classe 5 immédiatement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35543**

11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE AU MONTANT DE 82,99 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 20-09-35543**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 3 septembre 2020 à 11 h 00 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires

Option A  
Avec transport  
au frais du

Option B  
Avec transport  
de la région

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

	fournisseur la tonne métrique taxes en sus	no. 5 la tonne métrique taxes en sus
Mines Seleine, division de K+K Sel Windsor ltée	82,99 \$	82,99 \$
Compass Minerals Canada Corp.	94,40 \$	94,40 \$
Sel Warwick inc.	96,00 \$	106,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée au montant total de 82,99 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2020-2021, soit celle de la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée au montant de 82,99 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35544**

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC. AU MONTANT DE 596 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 20-09-35544**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour des travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 septembre 2020 à 11 h 00 à l'hôtel de ville, cinq soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix sans taxes
Construction Guy Sébas inc.	596 400 \$
Constructions Olivier & Lyonnais inc.	679 800 \$
Construction Encore ltée	782 000 \$
Construction Turco inc.	802 500 \$
Comco Entrepreneurs en bâtiment	849 700 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant total de 596 400 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. au montant 596 400 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 22-901-91-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-09-35545**      11.5    ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MESSIEURS JEAN-YVES CÔTÉ ET CLAUDE CÔTÉ CONCERNANT DES TRAVAUX EN PRÉVISION DU PROLONGEMENT D'UNE RUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-09-35545**

CONSIDÉRANT que Messieurs Jean-Yves Côté et Claude Côté désirent procéder à des travaux pour construire un édifice à logements avec un accès par la rue des Pivoines et la rue des Tulipes;

CONSIDÉRANT que la Ville doit acquérir la rue lors de la fin des travaux ;

CONSIDÉRANT que la rue à céder devra être construite selon les règles de l'art ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente entre les parties, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-09-35546**      11.6    RÉQUISITION NUMÉRO 2020-44 AU MONTANT DE 12 206,85 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE DE MG-20 POUR REPLACER LA RUE ERNEST-LAFAILLE

**RÉSOLUTION 20-09-35546**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux et fournir du MG-20 pour remplacer la rue Ernest-Lafaille ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 12 206,85 \$ plus les taxes applicables;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-44 pour la fourniture de MG-20 pour replacer la rue Ernest-Lafaille auprès de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 12 206,85 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35547**      11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-45 AU MONTANT DE 21 792,02 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE SURFAÇAGE À LA PATINOIRE DU PARC ELVYN-BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-09-35547**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit exécuter des travaux de surfaçage à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 21 792,02 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-45 pour des travaux de surfaçage à la patinoire du parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Transport Marcel Morin au montant de 21 792,02 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35548**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-46 AU MONTANT DE 7 931,28 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE PRÈS DE LA RUE MCAULEY

**RÉSOLUTION 20-09-35548**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut effectuer le pavage de la piste cyclable près de la rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 7 931,28 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-46 pour le pavage de la piste cyclable près de la rue McAuley auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 7 931,28 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent affecté - prolongement réseau piste cyclable, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-09-35549**      11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-47 AU MONTANT DE 1 609,92 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERSES PLANTES VIVACES POUR L'ARRANGEMENT ORNEMENTAL AUTOUR DU NOUVEAU SKATE PARK

**RÉSOLUTION 20-09-35549**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de diverses plantes vivaces pour l'arrangement ornemental autour du nouveau skate park;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Jardin des Trouvailles au montant de 1 609,92 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Jardin des Trouvailles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-47 pour l'achat de diverses plantes vivaces pour l'arrangement ornemental autour du nouveau skate park auprès de la compagnie Jardin des Trouvailles au montant de 1 609,92 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux - poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-09-35550**      11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-48 AU MONTANT DE 6 149,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LES MATÉRIAUX ET LA MACHINERIE POUR DES TRAVAUX AU PARC ELVYN-BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-09-35550**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû effectuer des travaux au parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu diverses offres, au montant total de 6 149,50 \$ plus les taxes applicables, soit celles des compagnies suivantes :

- Excavation JC Tremblay : 2 282,50 \$
- Vivaco : 2 765,84 \$
- Centre de peinture Daniel Laroche : 858,28 \$
- Home Hardware : 242,88 \$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre des diverses compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-48 pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin au montant de 6 149,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721 auprès des compagnies suivantes :

- Excavation JC Tremblay : 2 282,50 \$
- Vivaco : 2 765,84 \$
- Centre de peinture Daniel Laroche : 858,28 \$
- Home Hardware : 242,88 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35551** 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-49 AU MONTANT DE 13 198,55 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

**RÉSOLUTION 20-09-35551**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû effectuer des travaux de réparation du pavage à l'aréna Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que le chef parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 13 198,55 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-49 pour la réparation du pavage à l'aréna Gérard-Couillard, auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 13 198,55 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-91-725, règlement d'emprunt numéro (2019).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35552**      11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-50 AU MONTANT DE 18 785,02 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE AUTOUR DES REGARDS, PUISARDS ET VANNES SUR LA RUE CUTTING

**RÉSOLUTION 20-09-35552**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de pavage autour des regards, puisards et vannes sur la rue Cutting ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 18 785,02 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-50 pour des travaux de pavage autour des regards, puisards et vannes sur la rue Cutting, auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 18 785,02 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35553**      11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-51 AU MONTANT DE 12 939,48 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DIVERSES RÉPARATIONS SUITE À DES BRIS SUR LES RUES BOLDOC, DES MARRONNIERS, CHILD, MERRILL ET DE GAULLE

**RÉSOLUTION 20-09-35553**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer diverses réparations suite à des bris sur les rues Bolduc, des Marronniers, Child, Merrill et de Gaulle

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 12 939,48 \$ plus les taxes applicables;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-51 pour diverses réparations suite à des bris sur les rues Bolduc, des Marronniers, Child, Merrill et de Gaulle, auprès de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 12 939,48 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- Poste 02-413-00-625 pour un montant de 5 175,79 \$
- Poste 02-320-00-625 pour un montant de 2 587,90 \$
- Poste 02-415-00-625 pour un montant de 5 175,79 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35554**      11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-52 AU MONTANT DE 7 947 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION DU Puits DE BARNSTON EN LIEN AVEC LA PÉNURIE D'EAU

**RÉSOLUTION 20-09-35554**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'inspection du puits de Barnston en lien avec la pénurie d'eau ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ladite inspection;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Perrier Experts-Conseils inc. au montant de 7 941 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Perrier Experts-Conseil inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-52 pour l'inspection du puits de Barnston en lien avec la pénurie d'eau, auprès de la compagnie Perrier Experts-Conseils inc. au montant de 7 941 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35555**      11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-53 AU MONTANT DE 17 845 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION ET LE NETTOYAGE D'UNE TURBINE À LA CENTRALE BELDING

**RÉSOLUTION 20-09-35555**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation et le nettoyage d'une turbine à la centrale Belding;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie MEL Moteurs électriques Laval au montant de 17 845 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie MEL Moteurs électriques Laval;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-53 pour la réparation et le nettoyage d'une turbine à la centrale Belding, auprès de la compagnie MEL Moteurs électriques Laval au montant de 17 845 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-520.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35556**      11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-54 AU MONTANT DE 19 635 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU PARC ELVYN-BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-09-35556**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut effectuer le pavage de la patinoire du parc Elvyn-Baldwin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 19 635 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-54 pour le pavage de la patinoire du parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 19 635 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35557**      11.17 AUTORISATION DU DÉPASSEMENT BUDGÉTAIRE DE 1 376,51 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES À COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE EN LIEN AVEC LE RESURFAÇAGE DU SKATEPARK AU PARC LAURENCE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 20-09-35557**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 10 août dernier la réquisition numéro 2020-41 en lien avec le resurfaçage du skatepark au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Couillard Construction Ltée pour la somme de 7 160 \$, plus les taxes applicables, telle en fait foi la résolution 20-08-35516 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un dépassement des coûts ;

CONSIDÉRANT que cet ajout totalise la somme de 1 376,51 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut modifier un contrat en cas d'imprévu et en cours de réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le dépassement budgétaire de 1 376,51 \$ plus les taxes applicables à Couillard Construction Ltée pour la dépense mentionnée plus haut, le tout conformément au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**20-09-35558**

14.1 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE, À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

**RÉSOLUTION 20-09-35558**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 selon les termes de l'offre de services du 17 août 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35559**

14.2 ACTE DE CORRECTION - ACHAT DU LOT 3 310 964 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-09-35559**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a acquis la propriété située au 52-54, rue Chartier, lot 3 499 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est à des fins de démolition, permettant ainsi d'avoir accès au ruisseau Pratt pour des fins d'entretien de celui-ci, particulièrement lors de la formation d'embâcle sur le ruisseau;

CONSIDÉRANT que lors de cette transaction, le lot 3 310 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook a été omis;

CONSIDÉRANT qu'acte de correction devra être rédigé pour régulariser le tout;

CONSIDÉRANT que les frais de la transaction sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT que le lot est vendu sans la garantie légale et que la Ville de Coaticook décharge le vendeur de toute responsabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- De corriger la transaction antérieure en ajoutant le lot 3 310 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De mandater le notaire Me Robert Downey, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente correctif à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

15.1 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE NUMÉRO P-610 ET D'Y AUTORISER L'USAGE CENTRE D'ACCUEIL » ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020)**

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil ».

L'objet de ce règlement est d'agrandir la zone numéro P-610 afin d'y inclure des terrains, situés en bordure de la rue Jeanne-Mance, destinés à accueillir un projet de construction de Maison des Aînés. Le règlement prévoit à cet effet l'autorisation de l'usage Centre d'accueil dans la zone, des modifications aux normes d'implantation et une norme de hauteur maximale de 17 mètres pour les bâtiments.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Gaétan Labelle.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**20-09-35560**

15.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE NUMÉRO P-610 ET D'Y AUTORISER L'USAGE CENTRE D'ACCUEIL »

**RÉSOLUTION 20-09-35560**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement de zonage a été présentée par la Société québécoise des infrastructures en vue de construire une Maison des Aînés sur des terrains situés en bordure de la rue Jeanne-Mance, à proximité de l'hôpital;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, des modifications au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que selon le conseil municipal le site concerné se prête à ce type d'usage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil », ET

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 13 octobre 2020, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**20-09-35561**

16.1 APPUI DU PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

**RÉSOLUTION 20-09-35561**

CONSIDÉRANT que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook (Règlement no 6-25) ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook, la Ville de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution CM2018-09-185, la MRC de Coaticook a accepté une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du marais de la Meder, au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT que le coût de réalisation du concept d'aménagement, incluant les plans et devis, sera acquitté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté la firme FNX innov. afin de réaliser une étude géotechnique de la digue au coût de 6 500 \$ avant taxes et que ces frais ont été assumés par la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'estimé préliminaire de Canards illimités pour les travaux d'aménagement est de 197 093 \$ ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 19 février 2020 a résolu de déposer une demande d'aide financière pour le projet au volet 2 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du MELCC ;

CONSIDÉRANT que le projet de restauration du marais de la Meder a été jugé non admissible par le MELCC au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dû au montage financier incomplet;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière au programme Faune-Forêt de la Fondation de la Faune du Québec au montant de 30 000\$ afin de bonifier le montage financier du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'appuyer la MRC pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Faune-Forêt de la Fondation de la Faune du Québec pour le projet de restauration du marais de la Meder.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35562**      16.2    ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 3 500 \$ AFIN BÂTIR LE PROJET DE RESTAURATION DU COURS D'EAU DE LA RUE THORNTON

**RÉSOLUTION 20-09-35562**

CONSIDÉRANT que le cours d'eau de la rue Thornton réagit fortement en période de crue causant des problématiques de transport sédimentaire ;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la Ville de Coaticook a dû remplacer à plusieurs reprises le ponceau de la rue Thornton afin d'agrandir son diamètre ;

CONSIDÉRANT qu'étant donné cette situation, il y a lieu d'étudier la réponse hydro sédimentaire du bassin versant afin d'y proposer des pistes d'action visant à réduire la vulnérabilité du territoire ;

CONSIDÉRANT que le COGESAF a transmis à la Ville de Coaticook une offre de service au montant de 3 500 \$ afin bâtir le projet de restauration du cours d'eau de la rue Thornton et incluant le montage de la demande de financement au programme Climat municipalité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter l'offre de service du COGESAF au montant de 3 500 \$ visant à bâtir le projet de restauration du cours d'eau de la rue Thornton et incluant le montage de la demande de financement au programme Climat municipalité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35563**      16.3    OCTROI D'UNE COMMANDITE DE 1 000 \$ AU CIARC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PERSONNAGE DE LA VOIE DES PIONNIERS

**RÉSOLUTION 20-09-35563**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2020 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes ;

CONSIDÉRANT que le CIARC a présenté une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un personnage de la Voie des Pionniers;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une commandite de 1 000 \$ au CIARC pour l'aménagement d'un personnage de la Voie des Pionniers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-09-35564**      16.4    MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DE L'ENTENTE DES CADRES AU  
1ER JANVIER 2021

**RÉSOLUTION 20-09-35564**

CONSIDÉRANT que l'annexe 2 de l'entente des cadres a dû être modifiée lors de l'embauche du nouveau directeur des services extérieurs;

CONSIDÉRANT que les salaires de la classe 4 ont dû être actualisés en fonction du marché;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de modifier l'annexe 2 de l'entente des cadres et de modifier les salaires de la classe 4 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**20-09-35565**      **18.    CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 20-09-35565**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**